

DIRECTION DE  
L'URBANISME ET DE  
L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Il est donné, ce jour, DÉCHARGE :

- de la demande de certificat d'urbanisme.
- de la demande de permis de construire.
- de la demande de permis de démolir.
- de la demande d'autorisation de lotir.
- de la demande d'autorisation relative aux clôtures, aux installations et travaux divers.
- de la demande d'autorisation de stationnement isolé de caravanes.
- de la demande d'autorisation d'aménagement d'un terrain de camping ou de stationnement de caravanes.
- de la déclaration de travaux exemptés de permis de construire.
- de la demande d'autorisation de coupe et abattage d'arbres.
- de la déclaration d'ouverture de chantier. PC n° 02.722.97x0070
- de la déclaration d'achèvement de travaux.

Formulée par M. SCI Les Jardins de P. Anquebuse

LIEU des travaux Bd Gambetta / rue d'Estreux / AV. de  
Reims et rue de P. Anquebuse

La présente décharge ne préjuge en aucune façon de la recevabilité de cette demande ou déclaration.



SOISSONS, le 16/06/93

*[Signature]*

Annexé à la minute d'un  
acte reçu par M<sup>o</sup> Guitot  
notaire associé à Soissons  
(Aisne) soussigné, le 16  
juillet 1993. *[Signature]*

# DECLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER

ANNEXE N° 6

DES L'OUVERTURE DE CHANTIER (1) la présente déclaration établie en TROIS exemplaires par le bénéficiaire du permis de construire doit être : - soit DEPOSEE contre décharge à la Mairie de la Commune où la construction est entreprise

- soit ENVOYEE au Maire par pli recommandé avec demande d'avis de réception

postal

EN CAS D'OPERATION DIVISEE EN TRANCHES, CHAQUE TRANCHE FERA L'OBJET D'UNE DECLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER

(1) Installations de palissades autour du chantier, arrivée du matériel, premiers travaux de terrassement, etc...

Bénéficiaire : SCI Les Jardins de l'Arquebuse Demeurant à : SOISSONS, 17 Boulevard Gambetta	<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b> n° 02.722.97X0070
Représenté(e) par : Monsieur Francis HARAUX Nature des travaux : édification de deux immeubles	Surf. Hors-Oeuvre Brute : 7 082 m <sup>2</sup> Surf. Hors-Oeuvre nette : 4 839 m <sup>2</sup> Nb de bâtiments : 2 Nb de logements : 34 Destination : logements/bureaux
Adresse des travaux : SOISSONS, Bd Gambetta, rue d'Estrées, Avenue de Reims et rue de l'Arquebuse	

**CADRE A REMPLIR PAR LE BENEFICIAIRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE**

JE DECLARE LE CHANTIER OUVERT DEPUIS LE : 17 10 1998 POUR :

LA TOTALITE DES TRAVAUX qui ont fait l'objet du permis de construire dont les références sont rappelées ci-dessus

UNE TRANCHE DES TRAVAUX qui ont fait l'objet du permis de construire dont les références sont rappelées ci-dessus

**CONTENU DE LA TRANCHE COMMENCEE**  
Locaux non destinés à l'habitation  
Surface Hors-Oeuvre Nette (en m<sup>2</sup>) : .....  
(Surf. Hors Oeuvre Brute pour les locaux agricoles)

**CONSTRUCTION DE PLUSIEURS LOGEMENTS :**  
INDIQUER LA NATURE DU FINANCEMENT (Nombre de logements commencés par type de financement)

PRET EN ACCESSION A LA PROPRIETE (P.A.P.) .....

PRET LOCATIF AIDE (P.L.A.) .....

PRET CONVENTIONNE (P.C.) .....

AUTRE MODE DE FINANCEMENT .....

DATE ET SIGNATURE DU BENEFICIAIRE  
*Francis Haraux*

**ATTENTION :** Outre qu'il comporte des risques liés à un accident ou une malfaçon toujours possible, le recours à un travailleur non déclaré est passible des sanctions prévues par les articles L 362.3 et R 362.3 du Code du travail. Au moment de l'ouverture du chantier, le bénéficiaire doit être en possession de la preuve qu'il a souscrit une assurance DOMMAGES-OUVRAGES; à défaut, il encourt des sanctions pénales sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille. DANS LE DELAI DE 90 JOURS à compter du moment où les locaux peuvent être affectés à l'usage prévu, même s'il reste encore des travaux à réaliser, une déclaration par local (maison individuelle, appartement, local commercial, etc...) doit être adressée par le propriétaire au bureau du cadastre ou au Centre des Impôts fonciers (consulter ces services). Cette déclaration qui ne concerne pas les bâtiments agricoles, permet de bénéficier de l'exemption temporaire de la taxe foncière de 2,10 ou 15 ans.

**CADRE RESERVE AU MAIRE**

**TRANSMIS A :**

Monsieur le Préfet (DDE)

Monsieur le Président de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) le cas échéant.

**OBSERVATIONS** A SOISSONS, le

**Annexé à la minute d'un acte reçu par M<sup>r</sup> Bulot**  
notaire associé à Soissons  
(Aisne) soussigné, le 16  
juillet 1998.

*[Signature]*